



RÉUNIONS ET FORMATIONS DES EMPLOYEURS

Appliquer la nouvelle convention collective agricole nationale dans son entreprise

Réunions d'information en présentiel :

Jeudi 3 décembre – De 10h à 12h à Plérin Chambre d'Agriculture salle Armor

Mardi 8 décembre - De 18h à 20h à la salle Lédénez de Pleumeur Gautier



Réunions d'information en ligne et sur inscription :

Mercredi 9 décembre – De 11h30 à 12H30

Vendredi 11 décembre – De 11h30 à 12H30

Formations en présentiel : à Plérin et sur inscription

16 décembre / 18 décembre / 12 janvier / 14 janvier

REUNIONS D'INFORMATION



Jeudi 3 décembre en présentiel de 10h à 12h
Mardi 8 décembre en présentiel de 18h à 20h
Mercredi 9 décembre en visio de 11h30 à 12h30
Vendredi 11 décembre en visio de 11h30 à 12h30

Objectif :

Faire le point sur les principaux changements opérés par la nouvelle convention collective nationale agricole (CCN) et les conséquences pour les entreprises.



- Inscription obligatoire par mail
- cathy.lequellec@fdsea22.fr

FORMATIONS



Mercredi 16 décembre
Vendredi 18 décembre
Mardi 12 janvier
Jeudi 14 janvier

De 9 h à 17h à la
**Chambre d'Agriculture
Plérin**

Formation d'une journée pour comprendre et mettre en place la nouvelle convention collective nationale (CCN) dans son entreprise :

- Maîtriser le contenu de la CCN.
- Adopter la nouvelle classification des emplois
- Mesurer les enjeux en termes de rémunération

- Inscription obligatoire

